

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 6 JUIN 2017, A 20H**

L'an deux mille dix sept, le 6 juin,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 30 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufaut, maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Marie-Noëlle Périn, Laurent Péronne, Céline Pestel, Sandrine Petit et Jean-Claude Santune.

Etaient absents représentés : René Marche représenté par Sandrine Petit et Carole Monlouis-Boniface représentée par Jean-Claude Santune.

Etait absente : Carène Laffilée.

Le compte rendu du CM du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Troyes Champagne Métropole : proposition de groupement d'achat en téléphonie
- Ado Hits : demande de subvention exceptionnelle

Secrétaire de séance : Sandrine PETIT

Ordre du Jour :

M. le Maire prend la parole et annonce le premier point à l'ordre du jour.

Il est interrompu par B. Groux ; ce dernier demande que conformément au souhait formulé par le CM lors de sa séance du 4 avril dernier, l'administré présent dans la salle soit entendu par l'assemblée.

M. le Maire répond que les doléances des habitants n'ont pas lieu d'être débattues en conseil municipal.

Il signale qu'une rencontre est programmée le mardi 13 juin prochain ; la personne concernée, les membres du CM et les membres de la commission des bois ont d'ores-et-déjà reçu une invitation afin d'évoquer le sujet du litige.

Soutenant le point de vue de B. Groux, les adjoints et certains membres du CM insistent sur le fait que M. le Maire ne peut aller à l'encontre d'une décision du conseil municipal.

S. Petit ajoute que cette affaire date du mois d'octobre 2016.

Après avoir recueilli l'avis des membres de la commission des bois, le Vice-Président a répondu par écrit aux requêtes de l'administré. Les échanges par mail sont consultables en mairie.

Maintenant ses arguments, M. le Maire souhaite que le débat ait lieu le mardi 13 juin 2017.

Devant l'insistance de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

La séance est levée à 20 heures 15